



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

(Règlement numéro 218-2023 relatif à la démolition d'immeubles)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

1-OBJET DE LA DEMANDE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Municipalité de Saint-Casimir est saisi d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble ci-après décrit :

- **Type de bâtiment** : Immeuble résidentiel de type triplex (bâtiment principal).
- **Adresse de l'immeuble** : 815 à 827 rue Tessier Est, Saint-Casimir, G0A 3L0.
- **Désignation cadastrale** : Lot 3 928 739 du Cadastre du Québec.

2. PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL PROPOSÉ

Conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le demandeur a déposé un programme préliminaire de réutilisation du sol vacant. Le propriétaire actuel ne prévoyant pas de reconstruction immédiate, le projet soumis prévoit :

- Le démantèlement complet des structures et des fondations.
- Le remblayage sécuritaire, le nivellement uniforme et l'ensemencement végétal (verdissement) du terrain à la suite des travaux.
- Le maintien du terrain à l'état d'espace vert vacant conforme au règlement de zonage en vigueur, en vue d'une vente subséquente à un tiers pour un projet de construction futur.

3. SÉANCE DU COMITÉ ET AUDITION PUBLIQUE

Le Comité de démolition statuera sur cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra :

- **Date** : 13 juillet 2026
- **Heure** : 19 h 00
- **Lieu** : Salle du conseil municipal, Hôtel de ville de Saint-Casimir, au 220, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir, G0A 3L0.

Au cours de cette séance, le Comité entendra toute personne intéressée qui désire se faire entendre relativement à cette demande.

4. DROIT D'OPPOSITION

Conformément à la loi, toute personne qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les **dix (10) jours** suivant la publication du présent avis (ou dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble, la date la plus tardive étant retenue), faire parvenir par écrit son opposition motivée à l'attention de la directrice générale à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Casimir

220, boulevard de la Montagne

Saint-Casimir, G0A 3L0

Seules les oppositions écrites et motivées reçues au plus tard le 6 juillet seront considérées par le Comité.

Donné à Saint-Casimir, ce 25 juin 2026

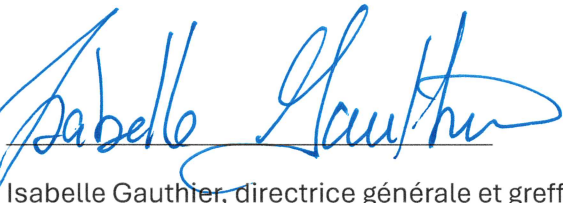


Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 25 juin 2026 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

